

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Canada RETURN BIDS TO:

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$

11 LaurierSt./ 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Infrastructure Maintenance and Solution Services
Division (FK)
L'Esplanade Laurier,
East Tower 4th Floor
L'Esplanade Laurier,
Tour est 4e étage
140 O'Connor, Street
Ottawa
Ontario
K1A 0R5

Title - Sujet IBF - Pénitencier Saskatchewan							
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.				
EP959-210703/A		004					
Client Reference No N° de référence du client		Date					
20210703			2022-02-16				
GETS Reference No N° de référence de SEAG							
PW-\$\$FK-307-80878							
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME						
fk307.EP959-210703							
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-04-01 Heure Normale du l'Est HNE							
	Treare Termale du TE	36 111	·				
F.O.B F.A.B.							
Plant-Usine: Destination:							
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur				
Cowell, Philip			fk307				
Telephone No N° de téléphon	е	FAX	No N° de FAX				
(613) 296-1922 ()			-				
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service							

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	-				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur					
Tolonhono No. Nº do tálánhono					
Telephone No N° de téléphone					
Facsimile No N° de télécopieur	 				
Name and title of person authorized to s	ign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)	sianor ou nom du fournicour!				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	acteres a imprimerie)				
Signature	Date				
0.3	54.0				

Delivery Offered - Livraison proposée



Modification 004 de l'invitation à soumissionner est émise pour :

- Modifier section IG15 Conférence obligatoire des soumissionnaires et visite facultatives des lieux.
- Modifier section IG15 Conférence obligatoire des soumissionnaires et de visite facultatives des lieux.

Supprimer : section IG15 Conférence obligatoire des soumissionnaires et de visite facultatives des lieux dans sa totalité; et

Insérer : La nouvelle section IG15 Conférence obligatoire des soumissionnaires et de visite facultatives des lieux

IG 15 CONFÉRENCE OBLIGATOIRE DES SOUMISSIONNAIRES ET VISITE FACULTATIVE DES LIEUX

1. Conférence obligatoire des soumissionnaires

Il est obligatoire que l'entreprise de services éconergétiques (ESE) ou un représentant de L'ESE assiste à la conférence des soumissionnaires qui se tiendra le <u>1 février 2022</u> en utilisant l'application MS Teams. La conférence débutera à <u>14h30 HNE</u> La portée de l'exigence décrite dans la demande de proposition sera examinée pendant la conférence et on répondra aux questions qui seront posées.

Les ESEs sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le <u>31 janvier 2022 à 14h00 HNE</u> pour confirmer leur présence. Ils devraient fournir à l'autorité contractante, par écrit, une liste des personnes et leurs adresses électroniques qui assisteront à la conférence. L'ESE devront signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence obligatoire des soumissionnaires ou qui n'enverront pas un représentant, et leur soumission sera déclarée non recevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de proposition à la suite de la conférence obligatoire des soumissionnaires sera inclus dans la demande de proposition, sous la forme d'une modification.

2. Politique sur la vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs – Visite facultative des lieux

Cette visite sur place est soumise à la politique de vaccination contre la COVID-19 du personnel des fournisseurs. Les personnes présentes doivent être entièrement vaccinées contre la COVID-19, à moins de ne pas pouvoir être vaccinées en raison d'une contre-indication médicale, certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci.

Les soumissionnaires doivent aussi remplir et fournir l'attestation suivante à l'autorité contractante au plus tard le 18 février 2022 à 14:00 HNE :

Je,		(prénom et nom de famille), en tant c	que représentant de	(nom de l'entreprise) dans
le cadre d	de la de	emande de soumissions numéro	(insérer le numéro d	de la demande de soumissions),
assure et	atteste	que tous les membres du personnel qui pa	rticiperont à cette visite des	lieux au nom de l'entreprise sont :
	a.	entièrement vaccinés contre la COVID-1	9; ou	
	b.	à moins de ne pouvoir être vaccinés en ra	aison d'une contre-indicatio	n médicale certifiée, de la religion
		ou d'autres motifs de discrimination inte	rdits en vertu de la Loi cana	dienne sur les droits de la
		personne, à condition que des mesures d	'adaptation et d'atténuation	aient été présentées au
		gouvernement du Canada et approuvées	par celui-ci.	
J'atteste o	que tou	us les membres du personnel qui participer	ont à cette visite en tant que	représentants
de		(nom de l'entreprise) ont été informé	es des exigences de vaccinat	ion contre la COVID-19 de la
Politique	de vac	ecination contre la COVID-19 relative au p	ersonnel des fournisseurs d	u gouvernement du Canada, et
que		(nom de l'entreprise) a attesté leur d	conformité à cette exigence.	
J'atteste l	l'exact	itude des renseignements fournis à la date	indiquée ci-dessous et assur	e qu'ils le demeureront pendant toute
la durée o	de la vi	site des lieux. Je comprends que les attesta	ntions fournies au gouverner	nent du Canada peuvent faire l'objet
d'une vér	rificatio	on à tout moment. Je comprends égalemen	t que le gouvernement du C	anada considérera que l'entrepreneur
n'a pas re	especté	ses engagements s'il découvre qu'une atte	estation est fausse pendant l	a période de soumission des
propositio	ons ou	de contrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou c	l'un acte délibéré. Le Canad	la se réserve le droit de demander des
renseigne	ements	supplémentaires pour vérifier l'attestation	d'un soumissionnaire. Je co	omprends également que le
gouverne	ment d	lu Canada déclarera une soumission non re	cevable ou à un manqueme	nt de la part d'un entrepreneur, si une
attestatio	n est fa	nusse, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un a	cte délibéré.	
Signature	e:			
Date :				
0-11-	1141			

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tout renseignement dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires.

Les soumissionnaires qui ne remplissent pas et ne fournissent pas l'attestation ci-dessus se verront refuser l'accès aux lieux. Les soumissionnaires qui ne prendront pas part à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Tout changement ou précision résultant de la visite des lieux sera inclus à titre de modification à la demande de soumissions.

3. Visite facultative des lieux

Deux (2) visites facultatives des lieux (1 journée – 8 heures pendant les heures normales de travail) peuvent être accommodées pour chaque ESE individuellement, selon le calendrier à déterminer pendant la conférence obligatoire des soumissionnaires. Pendant les visites facultatives, les exigences décrites dans le présent document de demande de proposition seront revues et les questions des soumissionnaires concernant les renseignements indiqués dans la DP seront répondues, conformément au paragraphe ci-dessous.

Tout changement ou toute précision résultant de la visite facultative des lieux sera inclus à titre de modification à la demande de proposition.

Des dispositions ont été prises pour les visites facultatives des lieux soit effectuée au Pénitencier de la Saskatchewan de SCC, situé à Prince Albert, Saskatchewan.

Horaire des visites facultatives des lieux :

Visite facultative des lieux 1: semaine du 21 au 25 février 2022 et 28 février au 1 mars 2022 (entre 8h00 – 16h00)

Visite facultative des lieux 2: semaine du 7 au 11 mars 2022 et 14 mars au 15 mars 2022 (entre 8h00 – 16h00)

Il est rappelé aux participants aux visites facultatives des lieux qu'ils doivent connaître et suivre toutes les mesures de santé publique provinciaux, locales et du ministère clients concernant le COVID-19 pour chacune des visites facultatives, y compris les suivantes :

- Le remplissage d'un questionnaire d'autodiagnostic est requis immédiatement avant ou au début de chaque visite des lieux. Le questionnaire peut être consulté en ligne à l'hyperlien suivant : https://officeentryapp-health-questions.officeentry.p.azurewebsites.net/fr
- Tous les participants à la visite facultative des lieux doivent être complètement vaccinés. Une preuve de vaccination, telle qu'une carte de vaccination ou un code QR, sera requise à l'entrée de l'installation. Il est recommandé aux participants d'apporter une copie papier, et non l'original de la Preuve de vaccination lors de la visite des lieux.
- Les personnes qui ont voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 jours précédant la visite du site ou qui ont été en contact avec une personne ayant voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 jours précédant la visite du site ne seront pas autorisées à entrer dans l'installation.
- Tous les participants à la visite facultative des lieux doivent examiner et reconnaître le Protocole de contrôle des infections au Pénitencier de la Saskatchewan, avant leur visite initiale des lieux. Le Protocole de contrôle des infections au Pénitencier de la Saskatchewan sera rendu disponibles par l'autorité contractante après la conférence obligatoire des soumissionnaires, sur demande.
- Tous les participants à la visite facultative des lieux doivent examiner et reconnaître le Cadre intégré de gestion du risque avant leur visite initiale du site. Ce cadre est disponible à l'hyperlien suivant : https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/campagnes/covid-19/plans-preparation/cadre-integre-gestion-risque.html

- Les masques médicaux doivent être portés en tout temps pendant les visites et sont de la responsabilité de l'ESE de fournir pour chaque participant.
- Les ESEs seront limités à un nombre maximum de 10 personnes dans le même groupe pour chaque visite. Cependant, les ESEs peuvent se diviser en plusieurs groupes pour visiter différentes zones de l'installation.

Les participants aux visites optionnelles des sites du SCC doivent être conscients que l'entrée dans certains secteurs pourrait leur être refusée ou pourrait être retardée à certains moments, même si des dispositions ont déjà été prises pour leur permettre d'y accéder, en raison de procédures d'isolement ou fermeture des installations.

Chaque personne participant à la visite facultative du site doit soumettre un formulaire d'Orientation pour les entrepreneurs dûment signé, ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité valide avec photo, à l'autorité contractante au moins deux semaines (10 jours ouvrables) avant la visite facultative des lieux prévue, pour revue et approbation par le SCC. Les téléphones cellulaires, les ordinateurs portables, l'alcool, les drogues, les produits du tabac, les stupéfiants et la contrebande sont interdits à apporter dans l'installation. Tout appareils électroniques tels que les téléphones cellulaires, ordinateurs portatifs, ou tablettes électroniques qui doivent être apportés dans l'établissement doivent être déclarés et approuvés dans un formulaire de Registre et d'autorisation des appareils électroniques, avant la visite. Pour les appareils photographiques, les ESEs sont encouragés à demander un appareil photo dédié et non un appareil photo intégré à un téléphone portable dans le formulaire de Registre et d'autorisation des appareils électroniques. Tous les outils qui doivent être introduits dans l'établissement doivent être déclarés et approuvés dans un formulaire de Registre des outils avant la visite. Le formulaire d'Orientation pour les entrepreneurs, le formulaire de Registre et d'autorisation des appareils électroniques, ainsi que le formulaire de Registre des outils seront rendu disponibles par l'autorité contractante après la conférence obligatoire des soumissionnaires

Une pièce d'identification avec photo doit être fournie pour chaque participant le jour de la visite.

Les bottes de sécurité doivent être portées pendant les visites facultatives. Les informations suivantes doivent être fournies à l'autorité contractante, deux (2) semaines avant chaque visite facultative des lieux :

- Une liste des noms et coordonnées (adresse courriel et numéro de téléphone) des personnes qui prévoient accéder l'installation
- La date et l'heure de la visite facultative des lieux prévue
- Le nombre de groupes que l'ESE sera divisé, pour déterminer le nombre d'escortes requises
- Formulaire d'Orientation pour les entrepreneurs dûment signé, avec copie d'une pièce d'identité valide avec photo, pour chaque participant
- Formulaire de Registre des outils complété, s'il y a lieu
- Formulaire de Registre et autorisation des appareils électroniques complété, s'il y a lieu

Aucun autre changement ne s'applique